



BROCÉLIANDE EN DANGER !!!

**Dites NON à la MEGA DECHARGE
projetée par le SMICTOM Centre Ouest**

**MANIFESTATION,
le SAMEDI 02 MARS 2013 à 14H00,
Rendez-vous : place de l'église à CONCORET**

**Pour une marche vers le site de Point Clos où se déroulera ensuite à
partir de 16H30 : Animations, Contes, Balades... Restauration sur place**

Un projet sur dimensionné et coûteux

Le 14 novembre 2003, le SMICTOM (Syndicat mixte intercommunal de traitement des ordures ménagères) du Centre Ouest a formulé auprès de la Préfecture de Région une première demande d'autorisation d'exploiter un centre de stockage de déchets ménagers au lieu-dit « Point-Clos » sur la Commune de GAEL. Le site aura une capacité de stockage estimée à 300 000 m³ pour une durée de vie prévisionnelle de 15 à 20 ans avec un stockage quant à lui définitif. Adossée à une ancienne décharge d'environ 6 hectares contenant 330 000 tonnes de déchets, cette nouvelle zone occupera près de 12,6 hectares dont 7 ha dédiés au stockage des déchets et le reste étant réservé aux traitements des effluents.

Quant à l'usine de Tri mécano Biologique d'une capacité de traitement de 30 000 T/an est sur dimensionnée car la production d'OMR (Ordures ménagères Résiduelles) sur le territoire du SMICTOM stagne aux environs de 17 000 T/an (demande d'autorisation d'exploiter 25 000 T/an) depuis quelques années. L'investissement est de l'ordre de 12 à 15 millions d'€uros pour produire un compost qui risque de retourner en décharge, car la région Bretagne est saturée en compost et amendements d'origine agricole et, une nouvelle réglementation européenne pourrait durcir les normes et faire du compost issu du TMB un déchet, l'ADEME recommande d'ailleurs un tri des fermentescibles à la source.

La démocratie sacrifiée sur l'autel des déchets

Ce n'est pas seulement l'ENVIRONNEMENT et l'image de la MYTHIQUE BROCELIANDE qui sont en ici bafoués mais la DEMOCRATIE. En effet, cinq enquêtes publiques se sont succédées sur les projets de CSDU et d'usine TMB depuis 2004, la dernière en juillet 2012. Les conseils municipaux des communes de Concoret, Gaël et Muel avec l'appui de leurs administrés ont donné à chaque fois un avis défavorable aux projets du SMICTOM sur le site de Point Clos

Un site inadapté d'un point de vue environnemental

Le centre de stockage des déchets est situé dans : une zone identifiée par les services de l'Etat comme une zone de risque majeur de feu de forêt avec enjeu humain ; à moins de 100 mètres à vol d'oiseau d'une forêt de résineux ; sur une faille géologique identifiée sur les cartes géologiques du BRGM ; à l'intérieur d'une ZNIEFF II (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) de la forêt de Gaël Paimpont ; en surplomb et à tout juste 2000 mètres de la

zone NATURA 2000 des étangs de Comper ; sur une zone humide repérée par le GBO (Grand Bassin de l'Oust) en 2008 ; en tête de bassin versant Yvel- Yvet, à quelques kilomètres de l'étang au duc à Ploërmel dont l'eau est utilisée pour l'alimentation des communes environnantes et au sein du massif de Brocéliande qui constitue un important réservoir d'eau potable.

Les jugements du Tribunal Administratif et du conseil d'état ignorés

Par une décision du 5 décembre 2007, le Tribunal Administratif de Rennes a ordonné la suspension du permis de construire de l'usine de Tri Mécano Biologique. Suite à ce jugement, le SMICTOM et le Ministère de l'écologie demandent au Conseil d'état l'annulation l'ordonnance du juge des référés du TA du 5 décembre 2007. Par une décision du 27 mars 2008, le Conseil d'Etat a rejeté les recours du SMICTOM et du Ministère de l'Ecologie et confirmé les conclusions du TA de Rennes pour, entre autres motifs : **insuffisance de l'étude d'impact, risque d'incendies à enjeux humains, non prise en compte des mythes de la forêt de Brocéliande.**

Le 25 mars 2010 après six ans de mobilisation et de combat judiciaire les associations de défense de la forêt de Brocéliande obtiennent par jugement du Tribunal Administratif de Rennes, l'annulation de l'ensemble des autorisations d'exploiter et permis de construire pour non prise en compte des effets cumulés de 2 installations (usine et CSDU) et du risque incendies pour le permis de construire.

Alors le 29 novembre 2010, le SMICTOM dépose à nouveau un dossier de permis de construire et d'autorisation d'exploiter pour le même projet. Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur donne un avis favorable au projet en 2011 qui amène le CODERST à suivre le même avis le 22 février 2013. **A ce jour, la décision finale est entre les mains du préfet de région.**

Un problème sanitaire lié à l'ancienne décharge ?

On observe une forte concentration de décès par cancer ou de cas de cancers à la périphérie du centre d'enfouissement particulièrement sur la partie GAEL au nord de l'ancienne décharge En effet, **dans le périmètre des 2 kms sur 21 décès, 17 sont dus au cancer soit 81 %.** D'autre part, **dans le périmètre des 3 kms, on constate que les décès liés aux cancers représentent 46%. Il est à noter que les vents dominants vont de l'ancienne décharge vers Gaël.** Dans tous les lieux-dits qui enserrant le Centre d'enfouissement, nous identifions entre 1 et 3 cancers par maison Les faits précédents nous amènent à exiger une véritable étude épidémiologique indépendante sur ces cas de cancers qui frappent les riverains du site et à exiger :

**QUE LE SITE SOIT IMMEDIATEMENT DÉPOLLUÉ ET RENDU A
LA FORÊT !**

**QUE SOIT REFUSÉ LA DÉLIVRANCE DE TOUTE
AUTORISATION DE CONSTRUIRE OU D'EXPLOITER POUR CE
PROJET INADAPTÉ et DÉPLACÉ !**

Important, la pétition est toujours active sur le Site d' AVAAZ pétitions citoyennes. Pour signer, allez sur le lien : http://www.avaaz.org/fr/petition/Pas_Decharge_en_Broceliande/

Plus d'infos : Association Sauvegarde de Brocéliande
Mail : sauvegarde_broceliande@yahoo.fr

Rue Val aux fées – 56430 Concoret
Site : www.sauvegarde-broceliande.org

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins